



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 11 janvier 2024

N° 02 – D. 11.01.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

2. Election du vice-président ou de la vice-présidente du conseil d'administration :

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BALICCO Laurence, BARRIERE Florian, BENDIAB Nedjma, GAUSSIER Éric, GERRY-VERNIERES Stéphane, PREJBEANU Liliana, SCHWAB Didier, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, PEDELABAT-LARTIGAU Chloé, QUINTON Jean-Charles, SANTALENA Elisa, SIEFFERT Nicolas, TICHTINSKY Gabrielle, COTTE Nathalie, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, HYPOLITE Sylvain, STAHL Livia, MAISONNEUVE Indy, BERGOT Anouk, DUJEU Ambre, KETFI Bilal, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, HUREAU Olivier, CORVAISIER Bénédicte, BOLZE Catherine, FRAISSE Marjorie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, SAMSON Yves, CANCHON Vincent, SICARD Mireille, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à BENDIAB Nedjma), PLANUS Emmanuelle (donne procuration à SIEFFERT Nicolas), PUGEAT Véronique (donne procuration à BOLZE Catherine), LABRIET Pierre (donne procuration à SIMIAND Marie-Christine).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'UGA,

Considérant que Monsieur LAKHNECH Yassine propose la candidature de Madame Anne-Catherine FAVRE au poste de vice-présidente du conseil d'administration ;

Considérant que Madame FAVRE Anne-Catherine a été invitée à présenter son programme et à répondre aux questions des administrateurs ;

Considérant qu'à l'issue de ce débat, il a été procédé à un vote à bulletin secret (avec passage dans l'isoloir) ;

Considérant que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil d'administration au premier tour et la majorité absolue des suffrages exprimés aux tours suivants le cas échéant ;

Après dépouillement, le résultat du scrutin est le suivant :

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	38
Membres représentés	4
Nombre de votants	42
Voix favorables	28
Voix défavorables	14
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Au regard des votes, Madame FAVRE Anne-Catherine est élue vice-présidente du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents et représentés du conseil d'administration.

Publié le : 12/01/2024

Transmis au Rectorat le : 12/01/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 11 janvier 2024

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.